

OLÉICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



N° 1 - 18 mars 2014

Situation

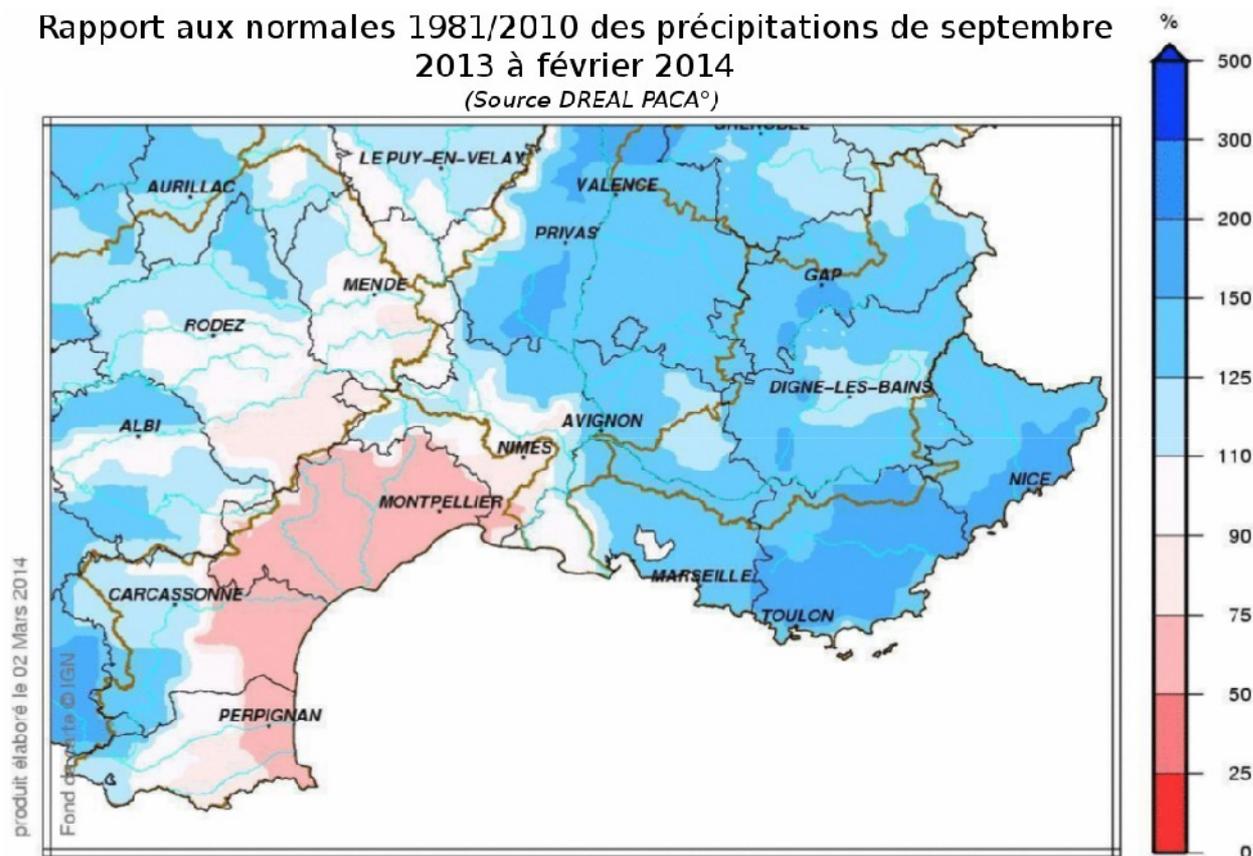
(Source : Météo France)

Les précipitations ont été particulièrement abondantes dans le Sud-Est. La pluviométrie de cet hiver 2013-2014 est la plus élevée de la période 1959-2014 en PACA.

Exceptionnellement généreux en décembre, l'ensoleillement a été généralement faible en janvier et février. Sur l'ensemble de l'hiver, il est proche des normales (moyenne 1991-2010) sur la moitié sud, voire plutôt déficitaire dans le Sud-Est.

Rapport aux normales 1981/2010 des précipitations de septembre 2013 à février 2014

(Source DREAL PACA°)



Source METEO France

° : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Bulletin_hydro_paca_Fevrier_2014_cle7fcced.pdf

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Jean-Michel DURIEZ
AFIDOL - Maison des Agriculteurs
22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX
jean-michel.duriez@afidol.org
04 42 23 01 92
<http://www.afidol.org>

Les oliviers ont démarré nettement à partir de mi-février et leur stade phénologique actuel se situe entre le BBCH01* (départements 04, 26, 07, nord 84 et nord 83) et le stade BBCH07 (départements 13, 06, sud 83 et sud 84).

Comparé à 2013, les oliviers ont une avance de 3 semaines à 1 mois. Comparé à la « normale » ils ont une avance de 10 à 15 jours. Les températures de ces derniers jours maintiennent cette avance.

Oeil de paon (Fusicladium oleaginum)

Les taches continuent d'apparaître, les conditions climatiques (humidité et relative douceur) étant favorables au développement du champignon, en particulier dans les zones excédentaires en pluviométrie. Les vergers non protégés, déjà fortement attaqués en 2013, ont un feuillage au-dessus du seuil de risque qui est de 15-20 % de feuilles présentant des taches.

Les oléiculteurs sont invités à la plus grande vigilance et à observer le feuillage de leurs oliviers, car le degré d'attaque est très variable selon les secteurs, la situation de la parcelle, les variétés et les traitements déjà réalisés.



Teigne de l'olivier (Prays oleae)

Les premières chenilles phyllophages ont atteint leur dernier stade larvaire dans les situations les plus précoces. À ce stade la chenille grossit et dévore le limbe de la face inférieure de la feuille.

Le seuil de risque est déterminé par le nombre de feuilles comportant une galerie (mine) et/ou dont le limbe a été dévoré.

Le seuil de risque est de 10-15 % de feuilles attaquées.

Les observateurs ont mesuré des pourcentages de feuilles attaquées égaux ou supérieurs à 20 % dans les départements 04, 06, 13, 83 et 84.



Cochenille noire de l'olivier (Saissetia oleae)

Cet insecte est généralement très peu observé et reste largement en dessous du seuil de risque, à l'exception de quelques vergers isolés en Vaucluse et dans les Alpes de Haute Provence.

* : BBCH : Le Code BBCH est une échelle destinée à identifier les stades de développement phénologique d'une plante. L'échelle BBCH de l'olivier est en téléchargement ici : <http://afidol.org/fichiers/BBCH-olivier.pdf>

Appel à la vigilance et mise en place d'un réseau de surveillance :

La maladie de Pierce, due à la Bactérie *Xylella fastidiosa*, est présente dans la Province de Lecce, dans la Région des Pouilles, dans le sud de l'Italie.

Cette maladie concerne en particulier la vigne et l'olivier, mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, ornementales, forestières.

Une décision d'exécution de l'union européenne (13/02/2014, notifiée sous le numéro C(2014) 726) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution).

La vigne cultivée et l'olivier sont concernées par cette interdiction, car elles sont très sensibles à cette maladie extrêmement épidémique.

Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance d'une part quand à l'origine de votre matériel végétal, d'autre part face à tout symptôme ressemblant à ceux qui sont décrits dans la traduction de la page internet de l'organisme européen qui suit cette affaire, que nous vous proposons en téléchargement ici :

<http://afidol.org/fichiers/pierce.pdf>

À l'heure actuelle cette maladie n'a pas été signalée en France sur l'olivier.

Cependant, l'AFIDOL a décidé de mettre en place avec ses partenaires du réseau de surveillance épidémiologique « olivier », un dispositif d'observation spécial sur cette maladie.

Nous vous invitons donc à contacter un de nos partenaires le plus proche de votre oliveraie si vous suspectez la présence d'arbres atteints.

ATTENTION : les symptômes de roussissement ou de dessèchement rapide de tout ou partie de la frondaison peuvent être confondus avec ceux provoqués par un coup de froid, une asphyxie racinaire par excès d'eau, la verticilliose ou une attaque d'hylésine :

- froid: l'hiver 2013/2014 a été particulièrement doux de façon générale.

- hylésine : seuls quelques rameaux sèchent et l'insecte signale sa présence par des trous dans les bois facilement visibles dans la zone limitant la partie verte (vers le tronc) et la partie sèche (vers l'extrémité de la branche).

- verticilliose ou asphyxie racinaire : ces dégâts se situent dans une zone issue d'un rameau, d'une charpentière, d'un tronc de cépée. Ce sont les pousses qui proviennent d'une "ligne de sève" qui dépérit. La maladie de pierce se manifeste dans une "boule de feuilles" par "proximité géométrique", sans se soucier à quel rameau les feuilles appartiennent.

Partenaires du réseau :

- Alpes-de-Haute-Provence : Alex Siciliano – Groupement des Oléiculteurs de Haute Provence et du Luberon (alex@oleiculteurs.com)

- Alpes Maritimes : Maud Cuchet Damiens – Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes (mcuchet@alpes-maritimes.chambagri.fr)

- Bouches du Rhône : Nathalie Serra Tosio – Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de la Vallée des Baux / CIVAM 13 (civam13@wanadoo.fr)

- Drôme : Benoit Chauvin Buthaud – Chambre d'Agriculture de la Drôme (bchauvinbuthaud@drome.chambagri.fr)

Florence Roche – Société Coopérative du Nyonsais (fr-nyonsnature@orange.fr)

- Var : Rémi Pécourt – Chambre d'Agriculture du Var (remi.pecout@var.chambagri.fr)

- Vaucluse : Isabelle Casamayou – Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse / CIVAM 84 (civam84@wanadoo.fr)

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :
Groupement des oléiculteurs des Alpes-de-Haute-Provence et du Luberon; Chambre d'Agriculture du Var,
CIVAM13.**

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

Rémi Pécout (CA 83), Nathalie Serra Tosio (CIVAM 13), Alex Siciliano (GPHPL).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.